



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 309-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES NORMES EN CE QUI A TRAIT AUX ZONES TAMPONS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil a adopté par résolution le règlement 309-2016 modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à ajouter des normes en ce qui a trait aux zones tampons;

QUE le règlement 309-2016 est entré en vigueur à la date du certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry, soit le 26 janvier 2017;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 6 février 2017.

Maxime Boissonneault
Directeur général